

Mesure	Budget rectificatif 1 - adopté le 30 avril	Enveloppe en €	Budget rectificatif 2 - présenté le 27 mai	Enveloppe en €
Mesures financières				
Garantie de crédit par Japan Finance Corporation (JFC) Site du METI ou Site de la JFG	Extension de deux types de garanties de crédit à destination des PME faisant face à des situations de crise (telles que des catastrophes naturelles ou crises sanitaires) : 1/ Garantie des prêt à 100% et jusqu'à 280 M¥ (2,3 M€). → Conditions d'accès : baisse des ventes de 20% ou plus pour tous les secteurs industriel, en glissement annuel. 2/ Garantie des prêts à 80% et jusqu'à 280 M¥. → Conditions d'accès : baisse des ventes de 5% ou plus, pour certains secteurs industriels, en glissement annuel. Pour les auto-entrepreneurs : pas de taux d'intérêt ni de frais de garantie ; pour les PME : pas de taux d'intérêt ni de frais de garantie si baisse des ventes de plus de 15%.	23 Mds dont : - 10 Mds (MoF) - 13 Mds (METI)	La garantie à 80% a été élargie à tous les secteurs industriels.	28 Mds dont : - 12 Mds (MoF) - 26 Mds (METI)
Garantie de crédit d'urgence supplémentaire Site du METI ou Site de la JFG	Garantie supplémentaire des prêts à 100% et jusqu'à 280 M¥, pour une durée maximale de 7 ans. Pas de de taux d'intérêt ni de frais de garantie. → Conditions d'accès : le prêt doit être destiné à stabiliser l'activité d'une PME + baisse des ventes de 15% ou plus, sur un mois, en glissement annuel.	NC		
Prêts généraux exceptionnels pour les entreprises affectées par l'épidémie de COVID-19 par la JFC et Shoko Chukin Bank Site de la JFC et site Shoko Chukin Bank	Prêt avec un taux d'intérêt abaissé de 0,9% pendant trois ans. La période d'ajournement est de 5 ans maximum. Plafond : de 60 M¥ (504 k€) à 300 M¥ (2,5 M€). → Conditions d'accès : (1) baisse des ventes de 5% ou plus sur le dernier mois, en glissement annuel. (2) baisse des ventes de 5% ou plus par rapport à la moyenne des ventes sur les 3 derniers mois, aux ventes de décembre 2019 ou à la moyenne des ventes entre octobre et décembre 2019. Ce dispositif est ainsi accessible aux start-up qui par leurs investissements ont enregistré récemment une hausse des ventes.	8,9 Mds dont : - 4,6 Mds (MoF) - 4,3 Mds (METI)	Possibilité de financer en partie les prêts déjà souscrits en contractant un prêt spécial Covid-19. Augmentation du plafond : 600 M¥ (4,9 M€) pour les PME, 80 M¥ (660 k€) pour les entreprises individuelles.	47 Mds
Prêts filet de sécurité de la JFC Site de la JFC	Plafond : 720 M¥ (6 M€) pour les PME, 48 M¥ (400 k€) pour les entreprises individuelles. Cible : Fonds d'équipement sur 15 ans, fonds de roulement sur 8 ans. Taux d'intérêt: 1,11% pour les PME, 1,91% pour les entreprises individuelles. Délai de carence : 3 ans. → Conditions d'accès : baisse des ventes de 5% ou plus sur un mois, en glissement annuel	NC		
Prêts dits « Marukei » de la JFC Site de la JFC	Prêt spécial sans garantie, ni caution. Taux d'intérêt abaissé de 0,9%, sur les 3 premières années. Paiement des seuls intérêts pendant 3 ans, pour les fonds de roulement, et 4 ans, pour les fonds d'équipement. Plafond : 20 M¥ (168 k€) + 10 M¥ (84 k€) supplémentaires dans le cadre du dispositif exceptionnel. → Conditions d'accès : recevoir des conseils de gestion par les chambres de commerce et d'industrie locales.	24,6 M (MoF)	Possibilité de financer en partie les prêts déjà souscrits.	
Prêts aux entreprises affectées par les modifications de l'environnement sanitaire Site de la JFC	A destination des PME du secteur dit « <i>Living hygiene business</i> » : restauration, logement... Plafond : 20 M¥ (168 k€) + 10 M¥ (84 k€) supplémentaires dans le cadre du dispositif exceptionnel, pour financer les fonds de roulement ou d'équipement. → Conditions d'accès : baisse de 5% ou plus des ventes sur le dernier mois en glissement annuel ou par rapport à il y a deux ans.	250 M (MHWL)	Possibilité de financer en partie les prêts déjà souscrits.	154 M (MHWL)
Allocation pour la continuité d'activité Site dédié	Le montant de l'aide dépend du CA de l'année précédente, dans la limite de 1 M¥ (8,7 k€) pour les auto-entrepreneurs et de 2 M¥ (17 k€) pour les autres PME. → Conditions d'accès : baisse des ventes de 50% ou plus sur un mois, en glissement annuel; pour les entreprises ayant enregistré des ventes en 2019 ou avant	19,5 Mds (METI)	Le dépôt des demandes en ligne est possible jusqu'au 15 janvier 2021 et 59 guichets ont été ouverts pour aider les personnes rencontrant des difficultés pour effectuer les démarches en ligne. Ce nombre devrait être porté à 400. Des services d'aide mobiles (caravanes) vont également être déployés durant le mois de juin. Enfin le délai pour percevoir l'aide une fois la demande validée a été raccourci à 2 semaines	16 Mds
Aides de la Small and Medium Enterprise Foundation (SMRJ) (sous réserve de l'adoption du 2 nd budget rectificatif)	NOUVEAU	NOUVEAU	Apports directs en capital : rachat de dettes ou prêts subordonnés jusqu'à 720 M¥ (6 M€) pour les restructurations d'entreprises et start-up. → Les conditions d'accès n'ont pas encore été communiquées.	10,4 Mds dont Fonds public privé SMRJ : 504 M
Apport en capital par la Regional Economy Vitalization Corporation of Japan (REVIC) (sous réserve de l'adoption du 2 nd budget rectificatif)	NOUVEAU	NOUVEAU	Apports directs en capital via les institutions financières régionales. → Les conditions d'accès n'ont pas encore été communiquées et devraient dépendre du secteur industriel ainsi que de la préfecture de rattachement NdR : la presse japonaise évoque un minimum de 50 employés et un CA d'au moins 1 Md¥-ce qui correspond à 10% des 350 M de PME japonaises.	8,6 Mds levé par le REVIC grâce à des garanties gouvernementales dont 400 M issus de l'excédent budgétaire existant

Mesure	Budget rectificatif 1 – adopté le 30 avril	Enveloppe en €	Budget rectificatif 2 - présenté le 27 mai	Enveloppe en €
Investissement et soutien au développement des affaires				
Subventions du programme pour l'amélioration de la productivité des PME de l'Organization for Small & Medium Enterprises and Regional Innovation	→ Conditions d'accès : La priorité est accordée aux projets destinés à relever les défis liés à la crise sanitaire du COVID-19, notamment ceux liés au télétravail.		→ Conditions d'accès : Au moins 1/6 du montant total de la subvention doit permettre de répondre aux objectifs suivants : a) faire face aux difficultés d'approvisionnement b) développer l'e-commerce ou c) développer des services en ligne, d) développer des outils facilitant la mise en place du télétravail	830 Mds
Subventions pour soutenir le développement de nouveaux produits ou services et l'amélioration des processus de production.	Prise en charge jusqu'à 2/3 des dépenses. Plafond : 10 M¥ (84 k€).	3,1 Mds prévus initialement + 590 k (METI)	Prise en charge jusqu'à 3/4 des dépenses dans le cas b) ou c)	
Subventions pour le développement des canaux de vente	Prise en charge jusqu'à deux tiers des dépenses. Plafond : initialement 500 k¥ (4,2 k€), extension à 1 M¥ (8,4 k€), Pour les petites entreprises uniquement.		Prise en charge jusqu'à 3/4 des dépenses dans le cas b) ou c).	
Subventions pour le développement d'outils informatiques	Prise en charge jusqu'à 2/3 des dépenses. Plafond : de 300 k¥ (2,5 k€) à 4,5 M¥ (38 k€).		Prise en charge jusqu'à 3/4 des dépenses dans le cas b) ou c).	
Développement de la marque "Japon" Site du METI	Soutien aux PME pour les projets de développement et de vente des produits et services locaux, en priorité les initiatives de financement participatif (crowdfunding) ou celles liées à l'e-commerce. Prise en charge jusqu'à 2/3 des dépenses. Plafond : 5 M¥ (42 k€) pour une PME seule ou 20 M¥ (168k€) pour une initiative conjointe.	8,4 M prévus initialement + 12,5 M (METI)		
Subvention à la relocalisation ou au développement de nouvelles chaînes d'approvisionnement au Japon Site du METI	Prise en charge jusqu'à 2/3 des frais de construction et dépenses d'équipements.	1,85 Mds (METI)		
Subvention à la diversification des chaînes d'approvisionnement à l'étranger, notamment en ASEAN Site du METI	Prise en charge jusqu'à 2/3 des dépenses pour les PME, 3/4 pour les consortiums de PME. Le taux de subvention dépend du ratio d'exportation vers le Japon et de la taille de l'entreprise ou du consortium.	198 M (METI)		
Taxes et charges				
Reports Site de la NTA	Possibilités de report la déclaration fiscale d'un mois.			
Site de la NTA	Possibilités de report du paiement des acomptes et des impôts nationaux et locaux d'un an, sur demande explicite de l'entreprise.			
Electricité : Site de la enecho Gaz : Site de la enecho	Possibilités de report du paiement des factures d'électricité et de gaz. → Conditions d'accès : voir directement avec son fournisseur d'énergie.		Possibilité de report jusqu'à 3 mois	
Crédit d'impôt sur les pertes fiscales Site du MOF	→ Conditions d'accès: initialement prévu pour les PME ayant un CA inférieur à 100 M¥ (844 k€); élargissement aux entreprises dont le CA est inférieur à 1 Mds¥ (8,4 M€).			
Réduction ou exemption du paiement de la taxe foncière et de planification urbaine Site du METI-Mirasapo	→ Conditions d'accès : réduction de moitié pour les PME dont les ventes ont baissé d'au moins 30% sur trois mois depuis le mois de février, en glissement annuel. A partir d'une baisse de 50% des ventes l'entreprise est exonérée.			
Subventions des loyers des baux commerciaux Site du METI (sous réserve de l'adoption du 2 nd budget rectificatif)	NOUVEAU	NOUVEAU	Plafond : 500 k¥ (4 300 €) par mois pour les PME, 250 k¥ (2 200 €) pour les entreprises individuelles, jusqu'à 2/3 du montant total, jusqu'à 6 mois ; des conditions spéciales s'appliquent dans le cas où l'entreprise dispose de plusieurs magasins → Conditions d'accès : baisse des ventes de 30% ou plus sur 3 mois, ou de 50% ou plus sur 1 mois, en glissement annuel.	17 Mds

Mesure	Budget rectificatif 1 – adopté le 30 avril	Enveloppe en €	Budget rectificatif 2 - présenté le 27 mai	Enveloppe en €
Soutien aux changements dans l'environnement de travail				
Subvention à l'adaptation de l'emploi (chômage partiel) Site du MHLW	En temps normal jusqu'à 100 jours par an, mais les congés pour chômage partiel déposés en raison de l'épidémie de COVID-19 peuvent dépasser ce seuil. Le ratio de prise en charge par l'Etat a par ailleurs été relevé dès lors que l'entreprise s'engage à ne pas licencier (versement de 9/10 du salaire contre 4/5 annoncé en début de crise et 2/3 en temps normal) et le dispositif a été élargi aux travailleurs non-réguliers (moins de 6 mois ou nouveaux diplômés). Le plafond journalier de la subvention étant établi à 8,3 k¥ (70 €). ➔ Conditions d'accès : baisse des ventes de 5% sur le mois précédent contre 10% sur trois mois en temps normal.	6,9 Mds (MHLW)	Le dispositif exceptionnel a été étendu jusqu'à fin septembre 2020 et la subvention peut désormais couvrir 100% du salaire si l'entreprise s'engage à ne pas licencier et dans la limite d'un plafond journalier de 15 k¥ (130 €). Les entreprises qui dispensent des formations bénéficient par ailleurs de versements complémentaires (environ 20 € par jour pour les PME contre 10€ en temps normal).	6,4 Mds (MHLW)
Subventions congés spéciaux COVID-19 hors chômage partiel (sous réserve de l'adoption du 2 nd budget rectificatif)	NOUVEAU	NOUVEAU	Pour les employés dont l'entreprise ne remplit pas les conditions pour avoir accès aux subventions à l'adaptation de l'emploi.	4,5 Mds (MHLW)
Assistance PME Site de la SMRJ	Renforcement du système de consultations à destination des PME notamment via la SMRJ et envoi gratuit d'experts auprès des entreprises impactées par le COVID-19 (dispositif « yorozu » géré par les chambres de commerces et organisations locales).	16,9 M (METI)		
Aides et subventions à la transmission/succession de l'entreprise et des ressources Site du METI-mirasapo	Aide à la préparation des plans de restructuration. Ndr : une partie de cette enveloppe était déjà allouée au fonds public-privé de la SMRJ afin de financer les dettes des PME.	84 M (METI)		
Assistance du « Conseil d'appui à la revitalisation des PME » Site du METI	Assistance à l'élaboration de plans de continuité d'activité (PCA) et de plans de restructuration, suivi et accompagnement dans la mise en œuvre.	68 M (METI)		
Allocation journalière en raison de la fermeture des écoles primaires Site du MHLW	Montant : 8,33 k¥ (70 €) par jour et par personne, pour les salariés, et 4,1 k¥ (35 €) par jour pour les personnes travaillant à leur compte. ➔ Conditions d'accès : congés de garde d'enfants pris en raison de la fermeture des écoles primaires.	NC	Augmentation du plafond de 8,33 k¥ (70 €) par jour à 15 k¥ (130 €).	42 Mds (MHLW)
Aides pour l'introduction du télétravail Pour plus d'informations : mailto:sodan@japan-telework.or.jp	Subventions du MHLW pour l'introduction de nouveaux équipements (dont location) de télétravail. La subvention dépend de la taille de l'entreprise, dans la limite de la 1/2 du montant des dépenses. Plafond : 1 M¥ (820 k€). Ces dépenses en équipements pourront également bénéficier d'un amortissement immédiat ou d'un abattement fiscal de 7% à 10% (en fonction du CA de l'entreprise). Sont concernés : matériels et équipements informatiques, outils informatiques (IT), logiciels, matériels nécessaires à l'aménagement de l'environnement de travail. Des formations sont également accessibles en ligne. ➔ Conditions d'accès : au moins 1 employé en télétravail.	8,3 M (MHLW)	Consultations gratuites avec des spécialistes jusqu'à la fin de l'année fiscale japonaise 2020-2021.	27,5 M (MHLW)
Promotion de la cybersécurité à destination des PME Site du METI	Formation et assistance, mise en place d'un système de vérification "Proven in Japan" pour les équipements électroniques.	6,5 M (METI)		
International				
Assouplissement des procédures d'importation / exportation	(1) prolongation de la période de validité du certificat d'importation : la demande peut être effectuée dans le mois suivant le lendemain de la date d'expiration ; (2) prolongation de la période de validité d'un certificat d'exportation expiré ou en cours d'expiration.			
Ouverture d'un guichet d'information du JETRO Site de la JETRO				
Soutien à la vente des produits à l'étranger Site de la JETRO	Développement des « Japan Mall » par le JETRO, site internet permettant la vente en ligne de produits japonais à l'étranger notamment à destination des PME. Ce système repose sur la vente des produits à des sociétés de négoce, afin de limiter la prise de risques pour les PME.	35 M		